



www.generali-investments.fr

Ouvrir

Auto

ACCUEIL > ACTU AUTO > VERS UNE OBLIGATION D'ÉQUIPER SA VOITURE DE PNEUS HIVER

Vers une obligation d'équiper sa voiture de pneus hiver

Créé le 10-11-2011 à 17h37 - Mis à jour à 18h25 Réagir



Par Eric Bergerolle

Salage des routes de plus en plus contesté et obligation chez certains de nos voisins d'équiper sa voiture dès les premiers frimas incitent les manufacturiers de pneumatiques à interpellier les autorités françaises quant à l'opportunité de créer une réglementation spécifique.

Recommander | Tweeter 3 | 1 | Share 0 | Envoyer | RÉAGIR

Mots-clés : pneu, hiver, neige, dérapage, prévention, accident

Les conditions hivernales des dernières années ont provoqué des perturbations significatives de la circulation routière et des transports. L'épisode neigeux du 8 décembre 2010 en Île-de-France reste l'un des exemples les plus significatifs. Pour éviter les ruptures de stocks lorsque les automobilistes, surpris, se précipitent dans les ateliers pour faire changer leurs pneumatiques, les manufacturiers voudraient suggérer à la France de jeter un oeil chez ceux de ses voisins où une réglementation spécifique a été mise en place. Et pas seulement une obligation de monter des pneus hiver.

Les Manufacturiers se proposent, en collaboration avec les Pouvoirs Publics, de "communiquer sur la nécessité de s'équiper en fonction des conditions de roulage hivernales identifiables par la présence de neige, neige fondue, verglas, "glace noire" (plaques de verglas), sol froid, brouillard givrant." Comprenez par là qu'il s'agirait par exemple d'adopter des arrêtés imposant localement les équipements spéciaux dès l'alerte météo (plutôt que des interdictions de circuler après une chute de neige, etc.) avec obligation de diffuser l'information à distance en utilisant les NTIC, Nouvelles Technologies de l'Information Routière (Internet, GPS, etc.) en plus des outils classiques (presse locale, panneaux indicateurs, etc.).

Tout ceci implique de bien s'entendre sur la définition des "conditions hivernales". Depuis plusieurs années, la profession recommande l'utilisation des pneus hiver à partir d'une température de 7° C. Cette température représente un seuil de précaution car celle de l'air ambiant peut être sensiblement plus élevée que la température du sol. Remarquons également que les problématiques de traitement hivernal des routes commencent lorsque la température descend sous 7° C.

Le débat est lancé. Mais sauf à appliquer une certaine mesure de systématisme aveugle (une règle unique, applicable à tous et à toutes les régions), nous ne voyons pas très bien comment une telle initiative pourrait éviter de s'enliser dans l'incompréhension de la part des automobilistes et, partant, se heurter à leur rejet.



Par Eric Bergerolle

J'aime | Tweeter 3 | 1 | Share 0 | Envoyer Traduire RÉAGIR



ANNONCES

PLUS DE 200 000 ANNONCES : ACHAT - VENTE

VOTRE AVIS

Ethylotest obligatoire : qu'en pensez-vous ?

- J'y suis favorable : enfin une vraie mesure contre l'alcool au volant !
- J'y suis opposé : les obligations imposées aux conducteurs sont devenues trop nombreuses.
- Je ne bois jamais d'alcool, pourquoi m'obliger à acquiescer un éthylotest ?

2167 réponses.

VOTRE AVIS
> Tous les avis

GUIDE D'ACHAT

Prix du neuf Cote occasion

Marque...
Modèle
Carrosserie

Voir les prix

ou comparer 2 modèles

+ LUS + COMMENTÉS + PARTAGÉS

Audi Q3 RS Concept : le crossover de course

Ford B-Max : un crash-test spectaculaire pour prouver sa résistance

Audi AG prend le contrôle de Ducati Motor Holding S.p.A.

Née Passat CC, la Volkswagen CC conserve son élégance et ses qualités routières

Le nouveau Ford Ranger joue les "Monsieur Plus"